

ADMINISTRATION COMMUNALE



FLAXWEILER

## ATTESTATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE

En date du **12 janvier 2022** le bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous définie conformément aux dispositions du règlement sur les bâtisses du 21 avril 1981 tel qu'il a été modifié par la suite.

**Numéro de l'autorisation de bâtir: 01/22**

**Genre de la construction:**

**Agrandissement partiel au rez-de-chaussée de la grange existante en salle de loisirs et de sport avec salle d'eau**

**Localisation de la construction: 8, Am Be'nerf L-5435 OBERDONVEN**

**N° cadastral de la parcelle: 79/1917**

**Nom et adresse du maître d'ouvrage:**

**M. Patrick BOURONE**

Les conditions d'autorisation peuvent être consultées dans les bureaux du service technique communal pendant les heures d'ouverture pour autant qu'elles portent sur l'implantation et les dimensions de la construction.

Il est porté à la connaissance de toute personne à toutes fins utiles, qu'elle dispose d'un délai de trois mois, sous peine de forclusion, à partir de la publication de la présente, pour introduire, par le ministère d'un avocat à la Cour, un recours en annulation devant le Tribunal administratif contre cette autorisation.

Flaxweiler, le 12 janvier 2022

Le Bourgmestre,



**A afficher visiblement au chantier**

(Cette attestation doit être affichée au chantier jusqu'à clôture des travaux)